

Procès-verbal

Matane, le 29 mars 2023

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées, tenue le 28 mars 2023 à 19 h, à la salle des Marées de l'école Victor-Côté ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de madame Nathalie Bernier, présidente du conseil d'administration.

Étaient présents

Membres

Nathalie Bernier, membre parent, présidente
Karine Ouellet, membre du personnel professionnel
Pascal Demers, membre du personnel direction d'établissement
Steeve Turbide, membre du personnel d'encadrement
Jessie-Kate Caron, membre du personnel enseignant
Nancy Lévesque, membre parent
Line Ross, membre de la communauté
Annie-Lydia Gallant, membre de la communauté
Marie-France Deroy, membre parent

Étaient absents

Kate McNicoll, membre parent, vice-présidente
Meggy Paquet, membre de la communauté

Membres non votants

Alexandre Marion, directeur général
Émilie Roussel, cadre conseil
Stéphane Bédard, secrétaire général

Invité(s)

Christian Bouchard, directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
Marie-Pierre Guénette, directrice générale adjointe et directrice du service des ressources humaines

1- Mot de bienvenue et vérification du quorum

L'avis de convocation ayant été envoyé dans les délais prescrits par la loi et les exigences du quorum étant satisfaites, la réunion peut donc débuter.

2- CA-2223-034 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par madame Nancy Lévesque, APPUYÉE par monsieur Pascal Demers et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

3- Dossiers gestion du CA

3.1 Désignation d'un membre du CA pour siéger au comité GÉ

Suite à l'envoi d'un courriel par le secrétaire général afin de valider l'intérêt des membres du CA à siéger sur ce comité, Mme Annie-Lydia Gallant s'est montrée intéressée. Comme madame Gallant est la seule à manifester son intérêt, nous passons directement à la décision.

Il est PROPOSÉ par madame Line Ross, APPUYÉE par madame Jessie-Kate Caron que Mme Annie Lydia Gallant siège au comité de gouvernance et éthique.

3.2 Démission

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la lettre de démission de madame Isabelle Gagné.

4- CA-2223-035 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Il est PROPOSÉ par monsieur Steeve Turbide, APPUYÉ par madame Marie-France Deroy et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2023.

5- Période de questions du public (questions écrites – sujets généraux)

Monsieur Simon Otis

1) Fait la lecture de, et dépose un document traitant de la participation des élèves de l'école Sainte-Félicité à un projet en robotique dans le cadre d'un concours. Sa question concerne la non-participation de ce groupe à la finale provinciale.

Réponse : la présidente informe monsieur Otis qu'il recevra une réponse par écrit de la part du secrétaire général.

2) Informe le conseil d'administration d'un accident impliquant son enfant qui fréquente l'école Victor-Côté. Sa question concerne l'application de la norme CSA-Z614 au centre de services scolaire et de l'information concernant la gestion des cours d'école.

Réponse : la présidente informe monsieur Otis qu'il recevra une réponse écrite de la part du secrétaire général.

6- Correspondance et informations générales (17 objets)

La liasse des correspondances comporte maintenant 20 objets car 3 ont été déposés depuis l'envoi de l'ordre du jour.

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du contenu des correspondances.

7- Agenda de consentement

7.1 CA-2223-036 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2023-2024

VU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire établit les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

VU le 2^e paragraphe de l'article 275.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

VU le 3^e paragraphe de l'article 275.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du

centre de services scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités;

ATTENDU la recommandation positive d'adoption des objectifs, principes et critères des ressources financières 2023-2024 par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU la recommandation positive d'adoption des objectifs, principes et critères de ressources financières 2023-2024 par le comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation positive d'adoption des objectifs, principes et critères des ressources financières 2023-2024 par le comité de vérification;

ATTENDU que les consultations auprès des différents conseils d'établissement ont été réalisées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2023-2024 tels qu'ils ont été déposés.

7.2 Modification du rapport de l'auditeur 2021-2022

Document d'information déposé dans l'Agenda de consentement qui ne nécessite pas de décision.

7.3 CA-2223-037 Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux EHDAA

CONSIDÉRANT que les changements apportés à la présente politique sont uniquement de l'ordre du vocabulaire, soit remplacer « commission scolaire » par « centre de services scolaire »;

ATTENDU que le comité de parents EHDAA et le CCG en ont été informés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter la politique relative à l'organisation des services aux EHDAA présentée au document SRE-2223-05.

7.4 CA-2223-038 Politique application d'une mesure extrême, l'expulsion d'élèves

CONSIDÉRANT que les changements apportés à la présente politique sont uniquement de l'ordre vocabulaire, soit de remplacer « commission scolaire » par « centre de services scolaire »;

ATTENDU que le CCG en a été informé;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter la politique application d'une mesure extrême, l'expulsion d'élèves présentée au document SRE-2223-06

7.5 CA-2223-039 Structure administrative et organigramme 2023-2024

VU l'article 3.1.3 de la « Politique de gestion des cadres ou des gérants du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées » en vigueur;

VU les articles du chapitre 4 de la « Politique de gestion des cadres d'établissement d'enseignement de la Commission scolaire des Monts-et-Marées » en vigueur au Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

VU l'article 133 du « Document consolidé déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

CONSIDÉRANT les recommandations transmises à la direction générale par les représentants des associations de cadres scolaires et de cadres d'établissement d'enseignement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter la structure administrative des directions d'établissement, ainsi que l'organigramme des cadres scolaires pour l'année scolaire 2023-2024, tels que présentés dans les documents joints.

7.6 CA-2223-040 Calendrier du CA et de ses comités

VU l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

VU l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT que le conseil d'administration adopte le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, tel que présenté au document SSG-2223-03.

8- Dossiers retirés de l'agenda de consentement

Aucun.

9- Dossiers de la direction générale

9.1 Grève Autobus Matanais

Information transmise par la direction générale, contenue dans la fiche de présentation à cet effet.

Aucune question des membres.

9.2 Situation à Amqui

Information transmise par la direction générale, contenue dans la fiche de présentation à cet effet.

Aucune question des membres.

9.3 Rapport de la direction générale

Présentation Power Point déposée par la direction générale.

Questions des membres du CA suite à la présentation :

Madame Annie-Lydia Gallant se demande si le CA peut recevoir les statistiques concernant l'assurance salaire de chaque année, pour les 5 dernières années, afin d'en faire l'analyse.

Réponse de la direction générale : ce sera présenté.

9.4 Avis public et consultations pour la révision des actes d'établissement

Présentation d'informations concernant les écoles concernées par des consultations publiques en lien avec la politique actuellement en vigueur.

Ces consultations auront lieu au cours du mois de mai. Advenant le cas où nous avons assez d'inscriptions pour ouvrir un groupe, celui-ci sera ouvert même si la consultation a déjà eu lieu.

9.5 Avis public et consultations pour la révision de la politique de révocation et de modification des actes d'établissement

La direction générale fait état de la consultation publique qui a eu lieu à l'école St-René-Goupil concernant la révision de la politique. Nous n'avons eu aucune question, aucun dépôt de mémoire ou de document et personne ne s'est présenté à l'assemblée de consultation publique. Le processus suit son cours avec l'envoi aux instances municipales (présentement en cours).

10-Dossiers ressources éducatives

10.1 CA-2223-041 Politique régissant les services de garde

CONSIDÉRANT la modification au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire publiée le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la politique actuelle régissant les services de garde;

ATTENDU que les consultations des différentes instances ont été réalisées selon les normes établies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par madame Annie-Lydia Gallant et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter la Politique régissant les services de garde présentée au document SRE-2223-07.

10.2 Calendrier scolaire en formation professionnelle

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du calendrier scolaire de la formation professionnelle qui a été élaboré par la directrice des services éducatifs selon la délégation de pouvoirs.

11-Dossiers ressources matérielles, approvisionnement et transport scolaire

11.1 CA-2223-042 Demande d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec

ATTENDU que, suite à la demande d'Hydro-Québec et de Telus d'une servitude pour l'installation d'un ancrage pour retenir le départ de ligne électrique;

CONSIDÉRANT que cette servitude n'a aucun impact négatif sur la valeur de la propriété du centre de services scolaire et sur son utilisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

Il est PROPOSÉ par madame Nancy Lévesque, APPUYÉE par monsieur Steeve Turbide et RÉSOLU UNANIMENT d'octroyer la servitude telle que décrite dans la demande d'établissement des droits réels de servitude que l'on retrouve en annexe et d'autoriser le directeur des ressources matérielles, du transport scolaire et de l'approvisionnement à signer les documents nécessaires à cet effet.

11.2 CA-2223-043 Levée d'une restriction d'un acte de vente aux Chevaliers de Colomb

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées n'a aucun intérêt à restreindre l'utilisation projetée par les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que des investissements importants ont été effectués depuis le transfert de propriété de l'organisme;

Il est PROPOSÉ par madame Line Ross, APPUYÉE par madame Annie-Lydia Gallant et RÉSOLU UNANIMENT de libérer l'organisme de la condition que l'immeuble ne serve exclusivement à des fins publiques et communautaires pour des Chevaliers de Colomb, inscrite dans l'acte de vente numéro 70307 signé le 14 mai 1971, et d'autoriser monsieur Christian Bouchard, directeur des ressources matérielles, du transport scolaire et de l'approvisionnement à représenter et à signer les documents nécessaires à cet effet.

11.3 CA-2223-044 Abrogation de la résolution CA-2223-016 vente école Mgr-Ross

CONSIDÉRANT que l'école Mgr-Ross est considérée comme étant excédentaire par le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire n'a pas de projet de développement particulier pour ce terrain et ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que nous devons suivre les dispositions de la Loi sur l'instruction publique, chapitre I-13.3, r.7 Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que, suite à la résolution 7.5 CA-2223-016 Demande d'aliénation de l'école Mgr-Ross de gré à gré en faveur de la Municipalité de Grosses-Roches, un bilan de santé négatif des lieux a été effectué par une firme d'architectes et d'ingénieurs mandatée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré d'un potentiel acquéreur;

Il est PROPOSÉ par madame Jessie-Kate Caron APPUYÉE par madame Annie-Lydia Gallant et RÉSOLU UNANIMENT de subroger la résolution 7.5 CA-2223-016 n'étant plus requise, de demander l'autorisation au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Dainville, l'autorisation d'effectuer la vente de l'immeuble selon les dispositions de la loi et règlements, ainsi que l'autorisation d'effectuer la

démolition et la restauration du site, s'il advenait que l'équipe de direction considère qu'il n'est pas possible de trouver preneur et d'autoriser monsieur Alexandre Marion, directeur général, à représenter et à signer les documents nécessaires à ces effets.

12-Dossiers ressources financières

Aucun point.

13-Dossiers des ressources humaines

13.1 CA-2223-045 Critères de répartition des ressources humaines des établissements scolaires 2023-2024

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité paritaire EHDAA au comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès du comité de parents le 16 février dernier et le retour de consultation favorable aux critères;

CONSIDÉRANT la participation des gestionnaires à l'élaboration du document critères de répartition des ressources humaines dans les écoles et les centres portant le numéro SRH-2223-01;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion des 24 janvier et 7 février 2023;

Proposition d'amendement : il est proposé par madame Karine Ouellet de modifier le texte concernant les professionnelles orthophonistes. Au lieu du texte suivant : lorsque des besoins sont exprimés au secondaire, l'orthophoniste du secteur offre un service de soutien au personnel.

Elle propose le texte amendé suivant : lorsque des besoins sont exprimés au secondaire, l'orthophoniste du secteur offre un service de soutien au personnel ou d'évaluation selon l'analyse du dossier.

À la suite des échanges, madame Karine Ouellet propose le vote en lien avec sa proposition d'amendement. À la suite du vote, celui-ci est accepté à majorité.

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par madame Jessie-Kate Caron et RÉSOLU à la majorité d'adopter les critères et normes de répartition des ressources humaines dans les établissements 2023-2024 tels que présentés au document SRH-2223-01 en y incorporant l'amendement proposé.

14-Dossiers ressources informationnelles

Aucun point

15-Dossiers comités du CA

15.1 Comité gouvernance et éthique

15.1.1 CA-2223-046 Modification aux règles de régie interne du CA et de ses comités

CONSIDÉRANT la proposition du comité gouvernance et éthique de procéder à des changements au niveau du document des règles de régie interne du CA et ses comités;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Demers, APPUYÉ par madame Jessie-Kate Caron et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le nouveau document amendé des règles de régie interne du CA et de ses comités.

15.1.2 CA-2223-047 Règles de régie interne du comité enquête et déontologie régional

VU la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3);

VU le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation);

CONSIDÉRANT l'approbation par le comité gouvernance et éthique du CSSMM;

Il est PROPOSÉ par madame Karine Ouellet, APPUYÉE par madame Marie-France Deroy et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter les règles de régie interne qui encadrent le fonctionnement interne du comité régional d'éthique et de déontologie.

15.1.3 CA-2223-048 Modification au règlement sur la délégation de pouvoirs

CONSIDÉRANT les travaux en cours au comité d'optimisation qui recommandent des solutions afin d'assurer une meilleure efficience en déléguant certaines responsabilités;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources du CSSMM qui va dans le même sens;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion du CSSMM qui entérine ces recommandations;

CONSIDÉRANT que le comité gouvernance et éthique recommande d'aller de l'avant avec les modifications proposées;

Monsieur Steeve Turbide rappelle que la proposition présentée au CCG comportait l'ajout du régisseur aux technologies de l'information en plus des ressources matérielles. Le secrétaire général effectuera la correction.

Il est PROPOSÉ par madame Line Ross, APPUYÉE par madame Nancy Lévesque et RÉSOLU UNANIMENT d'adopter la version révisée du document de la délégation des fonctions et pouvoirs tel que présenté.

16-Période de questions du public (sujets relatifs à la séance)**Madame Pauline Bélanger :**

Informé le conseil d'administration des dates à laquelle les syndiqués ont demandé des rencontres de négociation. Pas de question.

M. Gino Provencher :

4 questions :

- 1- Est-ce qu'on donne des contrats à d'autres transporteurs?
- 2- Est-ce qu'un des circuits prévus au contrat avec Autobus Matanais est toujours en fonction?
- 3- Une clause au contrat semble interdire à la répartitrice de conduire si elle supervise une flotte de 10 autobus ou plus. Est-ce exact?
- 4- Le CSSMM engage-t-il la compagnie la Québécoise pour des contrats de transport?

La présidente informe Monsieur Provencher que le CSSMM lui fera une réponse par écrit pour l'ensemble des questions.

M Gérald Roy :

Commentaire à l'effet que le CSSMM devrait tenter de prévenir les grèves.

Réponse de la présidente : nous n'avons pas pris position dans un camp ou dans l'autre dans le dossier de la grève en cours. La position du CSSMM est neutre.

17-CA-2223-051 Ajournement de la séance

Il est PROPOSÉ par madame Jessie-Kate Caron, APPUYÉE par monsieur Pascal Demers et RÉSOLU UNANIMENT d'ajourner la séance au 30 mai 2023 à 19 h

Procès-verbal

Matane, le 30 mai 2023

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées, tenue le 30 mai 2023 à 19 h, à la salle des Marées de l'école Victor-Côté ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de madame Nathalie Bernier, présidente du conseil d'administration.

Étaient présents

Membres

Nathalie Bernier, membre parent, présidente
 Kate McNicoll, membre parent, vice-présidente
 Karine Ouellet, membre du personnel professionnel
 Steeve Turbide, membre du personnel d'encadrement
 Jessie-Kate Caron, membre du personnel enseignant
 Nancy Lévesque, membre parent
 Annie-Lydia Gallant, membre de la communauté
 Marie-France Deroy, membre parent

Étaient absents

Pascal Demers, membre du personnel direction d'établissement
 Line Ross, membre de la communauté

Membres non votants

Alexandre Marion, directeur général
 Émilie Roussel, cadre conseil
 Stéphane Bédard, secrétaire général

Invité(s)

Christian Bouchard, directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
 Marie-Pierre Guénette, directrice générale adjointe et directrice du service des ressources humaines

CA-2223-052 Reprise de la séance

Il est PROPOSÉ par monsieur Steeve Turbide et APPUYÉ par madame Nancy Lévesque la reprise des points restants de l'ordre du jour de la séance du 28 mars dernier en inversant l'ordre des points 17 et 19 de l'ordre du jour.

19- Période de questions du public (sujets relatifs à la séance)

Madame Nancy Paquet, présidente du syndicat du personnel de soutien fait la lecture d'une lettre concernant les conditions de travail et les négociations.

La présidente informe madame Nancy Paquet ainsi que les membres du personnel de soutien présents, que le conseil d'administration prend acte de la lettre.

17- Dossier ressources humaines**17.1 CA-2223-053 Plans des effectifs du personnel de soutien général et du personnel professionnel 2023-2024**

Présenté par madame Marie-Pierre Guénette. Il est PROPOSÉ par madame Kate McNicoll, APPUYÉE par madame Nancy Lévesque et RÉSOLU d'approuver le nombre de postes prévus aux plans des effectifs du personnel professionnel 2023-2024 tel que présenté au document SRH-2223-02 ainsi que ceux présentés au document SRH-2223-03 pour le personnel de soutien au secteur général.

18- Varia

Aucun point.

20- Levée de la séance

Madame Marie-France Deroy, APPUYÉE de madame Jessie-Kate Caron, propose la levée de la séance à 19 h 15.

Stéphane Bédard
Secrétaire général

Nathalie Bernier
Présidente

Copie conforme aux livres des procès-verbaux